



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

Sont convoqués :

- Les délégués des clubs membres actifs
- Le président du Groupement des arbitres
- Le président du Tribunal arbitral
- La commission de vérification des comptes

Sont invités :

- Le comité du Groupement des arbitres
- Les arbitres actifs
- Les membres du Tribunal arbitral
- Les membres d'honneur
- Les membres du CA du CSRV

27 février 2022

Mesdames, Messieurs, chers membres,

Nous avons l'avantage de vous convoquer à notre 122^e Assemblée générale ordinaire qui se déroulera le :

Jeudi 17 mars 2022 à 19h30 au Base Bar (av. de Sévelin 46, 1004 Lausanne)

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour ainsi que des documents complémentaires.

Nous rappelons **que les clubs membres actifs ont l'obligation de se faire représenter** sous peine de sanction prévue à l'article 14 des statuts. Il en va de même pour les clubs qui demandent leur adhésion qui doivent impérativement être présents pour être admis.

Dès votre arrivée, nous vous prions de vous annoncer directement et de signer la feuille de présence. Au terme de notre assemblée, nous aurons le plaisir de vous convier à notre traditionnel apéritif.

Avec nos salutations cordiales et sportives.

LIGUE ROMANDE DE FOOTBALL

Le Président : Le Vice-président :
D. Guillemin *D. Malgioglio*



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

122^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LRF

Date : Jeudi 17 mars 2022
Lieu : Base Bar (av. de Sévelin 46, 1004 Lausanne)
Heure : 19h00 Ouverture des signatures (feuilles de présences)
19h30 Début de la 122^e assemblée générale ordinaire de la LRF
Présidence : Daniel GUILLEMIN

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal des 120^e et 121^e assemblées générales
4. Rapports
 - 4.1 de gestion par le Président central de la LRF
 - 4.2 du Groupement des arbitres par son Président
 - 4.3 du Tribunal arbitral par son Président
5. Finances
 - 5.1 Présentation des comptes de la saison 2021
 - 5.2 Rapport de la commission de vérification des comptes de la saison 2021
6. Adoption des rapports désignés sous chiffres 4 et 5
7. Remise des récompenses : championnat, coupe, prix fair-play
8. Admissions et démissions des clubs
9. Elections
 - 9.1 du Président de la LRF
 - 9.2 du comité de la LRF
 - 9.3 des clubs vérificateurs des comptes pour la saisons 2022
10. Organisation des compétitions pour la saison 2022 (Championnat et Coupe)
11. Nomination des membres d'honneurs et honoraires
12. Propositions individuelles des clubs
13. Divers



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

3. Le procès-verbal est disponible sur le site lrf.ch
4. Les rapports seront publiés sur le site lrf.ch quelques jours avant l'assemblée
- 5.1 Le bilan et les comptes de PP seront publiés sur le site lrf.ch quelques jours avant l'assemblée
7. **Prix 2019**
 - Compétitions hommes :**
 - Champion A : Béthusy
 - Champion B : Pandas Volants
 - Champion C : HEC
 - Champion D : ZZ Lausanne
 - Coupe : UEFA
 - Fair-play : Dorigny
 - Compétition femmes**
 - Champion : Les Boucanières
- Prix 2021**
 - Compétitions hommes :**
 - Champion A : Béthusy
 - Champion B : La Chapelle
 - Champion C : ZZ Lausanne
 - Champion D : Bressepe Amicale
 - Coupe : -
 - Fair-play : -
 - Compétition femmes**
 - Champion : UEFA
8. Admission des clubs suivants :
 - FC Grève
 - FC Internacional Lausanne
 - FC Loz Santos
9. Elections :
 - Président : Davide Malgioglio
 - Vice-président : Jérôme Koëlle
 - Vice-président : Daniel Guillemain (past-président)
 - Caissier : Denis Manghardt
 - Calendrier et compétitions : Fernando Blanco
 - Calendrier et compétitions : Heinz Baudère
11. Les clubs qui désirent annoncer des membres honoraires sont priés d'adresser leur demande par écrit au Comité central de la LRF d'ici au 10.03.2022
12. Les clubs qui désirent soumettre des propositions individuelles sont priés de les faire parvenir par écrit au Comité central de la LRF d'ici au 10.03.2022. Il ne sera pas délibéré sur des propositions tardives et/ou non inscrites à l'ordre du jour.
13. Pour des questions d'organisation, les clubs sont invités à soumettre leur éventuelle intervention au Président au plus tard 30 minutes avant le début de l'assemblée